

Les antennes relais doivent être positionnées à 300 mètres minimum de toute habitation afin que le seuil d'irradiation de toutes les sources d'immixtion ne dépasse pas 0,6 V/m soit 0,1µW/cm².

Dans les grandes agglomérations, les macro stations ne devront pas dépasser ce seuil.

Ceux, qui en chargeant de responsabilités retardent l'application de cette norme porteront leur part de responsabilité.

Le concept : le dose d'irradiation de la population doit baisser drastiquement, c'est aux utilisateurs de portables qui en ont la possibilité de prendre des précautions d'utilisation.

L'hebdomadaire des Yvelines

toutes les nouvelles

21 Mai 2008

L'installation d'antennes UMTS dans le quartier du Rhodon

Eloigner les antennes-relais ?

L'OPÉRATEUR Bouygues est venu avec l'intention d'installer des antennes-relais "nouvelle génération" dans le quartier du Rhodon. Mais, face à lui, jeudi, il a trouvé des habitants très remontés.

«Nous ne voulons pas des UMTS, rien à faire de l'Internet mobile, éloignez les antennes des maisons !» a réclamé un habitant dans une salle du conseil comble à 19h.

«Mais nous sommes en dessous des seuils que vous demandez, regardez les mesures que nous avons faites ! Nous avons obtenu la licence de l'Etat, avec l'obligation de couvrir 70% du territoire» a répondu la représentante de Bouygues.

«Les organismes de mesure sont payés par les opérateurs, vos ondes sont pulsées et à basse fréquence, ce n'est pas la même chose que les ondes radio», ont soutenu les membres de Harpe, association mobilisée depuis des années contre les antennes relais à Chevreuse. «C'est la

même chose que les antennes pour la télé» a rétorqué l'opérateur. Bouygues de préciser que les antennes ne pouvaient être implantées ailleurs, «pour apporter le service en raison de "l'effet Vallée"».



«**VIREZ LES ANTENNES !**» Les habitants du Rhodon ont fait signer 200 personnes contre les antennes.

«Le Parc est un laboratoire du développement durable, faites en sorte que l'implantation soit exemplaire pour être acceptable», a expliqué également Catherine Reinaud, présidente de l'Union des Amis du parc, venue soutenir les habitants. L'autre soutien de taille est venu de la mairie. Au bout de ce débat houleux, Claude Génot a sorti des cartes et

demandé à l'opérateur de déplacer les antennes. «Il y a toute une zone dans la forêt de Rhodon où c'est possible. Je veux virer toutes les antennes pour qu'elles soient à 300 m des habitations», a dit Claude Génot faisant part du soutien du président du parc et député dans cette démarche. Tandis que les habitants applaudissaient à tout rompre le maire, la représentante de

Bouygues a affirmé : «Je vais en référer à ma direction qui m'indiquera la marche à suivre. Pour l'heure je gèle le projet...»

Dans la salle, les habitants mettent en garde : «Si vous passez en force ce sera une provocation. Sachez que depuis l'installation de ces antennes sur la cheminée d'un privé, nos maisons sont dépréciées ! Ça on l'oublie pas !».

Ph. C.